

Frais de déplacement au Québec

 Titulaire d'un emploi supérieur : **LOUIS MORISSET**
Président-directeur général

 Année financière
2019-2020

 Trimestre
Janvier à mars

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Rencontre avec intervenant du secteur financier	20 septembre 2019	Montréal	12,18 \$					Stationnement
Exercice des fonctions au siège de Québec	15 et 16 janvier 2020	Québec		8,00 \$	140,76 \$	66,10 \$		
Exercice des fonctions au siège de Québec	22 et 23 janvier 2020	Québec		8,00 \$	140,76 \$	83,50 \$		
Exercice des fonctions au siège de Québec	4 et 5 février 2020	Québec		8,00 \$	140,76 \$	74,80 \$		
Exercice des fonctions au siège de Québec	19 et 20 février 2020	Québec	26,00 \$	8,00 \$	140,76 \$	83,50 \$		
Exercice des fonctions au siège de Québec	10 et 11 mars 2020	Québec	26,00 \$	8,00 \$	140,76 \$	109,59 \$		

Conformément à son décret de nomination, sur présentation de pièces justificatives, les frais de voyage et de séjour ainsi que les dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sont remboursés à Louis Morisset, selon les règles et barèmes de l'Autorité.

À noter que l'Autorité des marchés financiers a deux sites : son siège dans la capitale nationale et un bureau à Montréal.